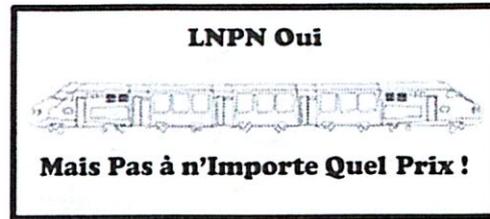


Lettre d'information

23 mai 2024



Assemblée générale de l'association 12 mai 2024 - Barentin

L'assemblée générale du 12 mai a permis d'adopter les nouveaux statuts de l'association, d'élire les membres du conseil d'administration de l'association et de faire le point sur l'état d'avancement du projet.

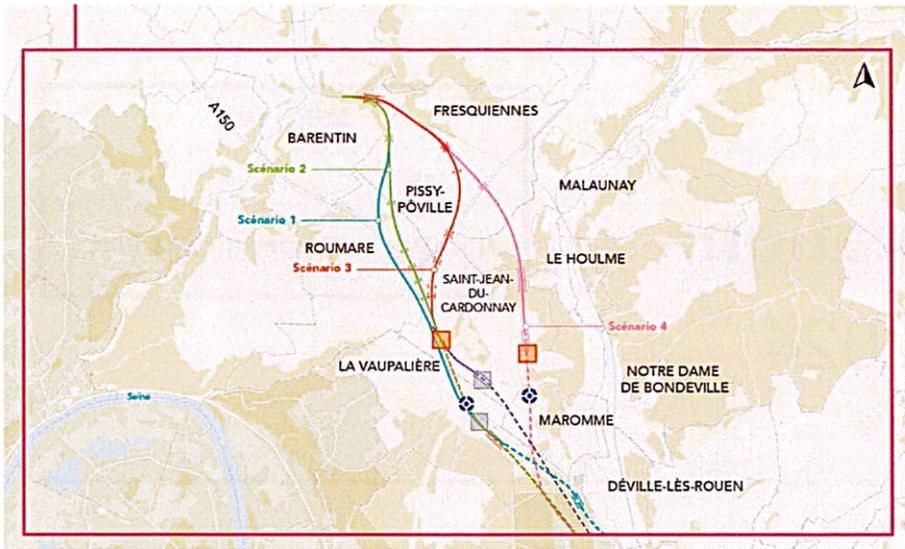


Rappel du projet et cartographie

Pour rappel :

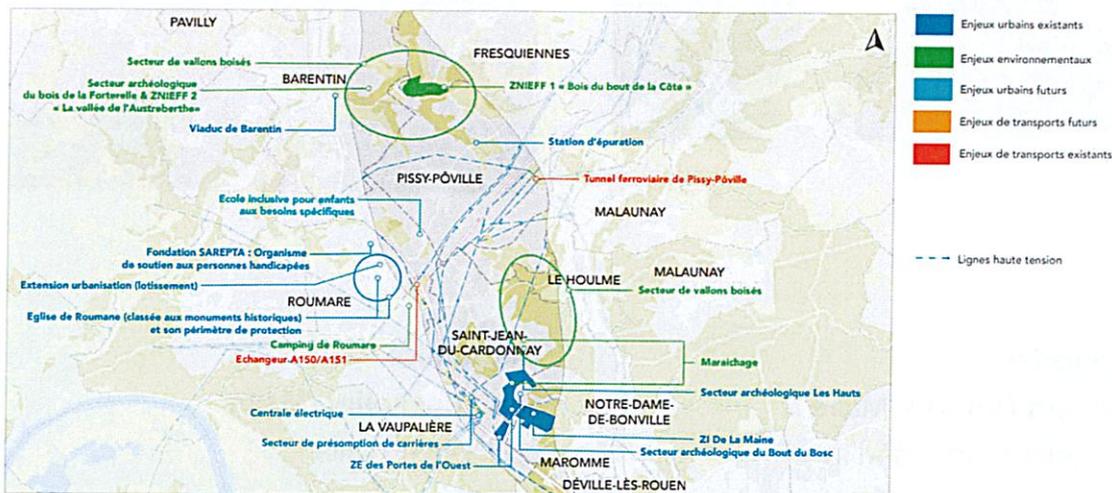
La phase dite de priorité 1 prévoit un aménagement entre Mantes-la-Jolie et Paris mais aussi entre Rouen et Barentin.

Pour la section Seinomarine, il est prévu la construction d'une gare nouvelle à Rouen-Rive-Gauche avec la réalisation d'un tunnel sous la seine avec une sortie sur le plateau de Caux. Afin de se raccorder à la ligne existante en amont du viaduc ferroviaire de Barentin, les porteurs du projet envisagent de créer une ligne nouvelle dans la zone présentée sur les cartes ci-dessous.



- Tracé en surface
- Tranchée
- ==== Ouvrage Art
- ZPP
- Scénario 1 dit "Est Roumare"
- Scénario 2 dit "Ouest Pissy-Pôville"
- Scénario 3 dit "Est Pissy-Pôville"
- Scénario 4 dit "de contournement"
- Scénario écarté
- ⊗ Puits de secours (localisation indicative)
- ⊠ Puits de creusement envisagés du tunnel (localisation indicative)
- ⊞ Puits de creusement écarté (localisation indicative)

Progressivement le projet se précise pour la section entre Rouen Rive-Gauche et Barentin. SNCF réseau propose 4 scénarios pour la création d'une ligne aérienne entre la sortie du tunnel dans le secteur de La Vaupalière / Saint-Jean-du-Cardonnay et le raccordement à la ligne existante entre Pissy-Pôville et Barentin.



En raison des contraintes existantes sur le plateau de Caux aucun de ces scénarios n'est acceptable. Densité de population, autoroute, réseau électrique, terres agricoles etc..., il apparaît que chaque scénario va impacter lourdement la zone, les riverains et la quiétude.

Dans l'état actuel, l'association n'accepte aucun scénario et demande à SNCF réseau d'étudier des scénarios avec le prolongement du tunnel jusqu'à la zone de raccordement avec la ligne existante.

Composition du Conseil d'administration

Administrateurs, membres du bureau :

Président

Gérard Leseul, député
de la Seine-Maritime

Vice-président

Nicolas Octau, Maire
de Fresquiennes



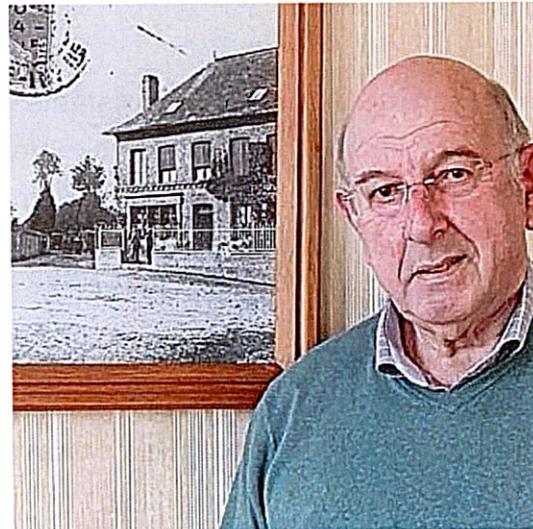
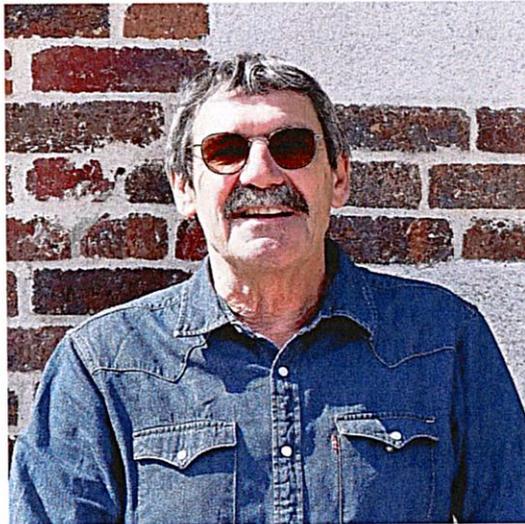
Trésorier

Sylvain Garand, Maire
de Saint-Martin-de-l'If



Secrétaire

Paul Lesselier, Maire
de Pissy-Poville



Administrateurs, membres de droit :

Christophe Bouillon, Maire de Barentin

Sylvain Bulard, Maire de Blacqueville

Pierre Escap, Maire de Cideville

Daniel Delafenetre, Maire d'Écalles-Alix

François Dodelin, Maire de Goupillères

Bernard Brunet, Maire de La Vaupalière

Daniel Grenier, Maire du Houleme

Jean-François Chemin, Maire de Limesy

Alain Lopez, Maire de Mesnil-Panneville

Eric Halbourg, Maire de Motteville

François Tierce, Maire de Pavilly

Jean-Paul Couiller, Maire de Roumare

Jacques Niel, Maire de Saint-Jean-du-Cardonnay

Valère His, Maire de Saint-Paër

Jean-Christophe Emo, Maire de Villers-Écalles

Administrateurs, membres élus :

Jean-François Brochec, Roumare

Agnès Largillet, Conseillère départementale du canton de Notre-Dame-de-Bondeville, adjointe au Maire de Pavilly

Josiane Lelièvre, Roumare

Isabelle Marlier, Adjointe au Maire de Saint-Jean-du-Cardonnay

Philippe Savale, Pissy-Pôville

Chantal Verhalle, Bouville

Administrateurs, membres suppléants :

Yvon Boulier, Roumare

Christophe Deve, Auzouville l'Esneval

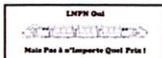
François Lecat, La Vaupalière

Statuts adoptés

STATUTS
Association déclarée par application de la
Loi du 1^{er} juillet 1901 et du décret du 16 août 1901.

ARTICLE PREMIER – NOM / LOGO

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : LNPN ou, mais pas à n'importe quel prix !



ARTICLE 2 – BUT OBJET

Cette association a pour objet de défendre les habitants et plus généralement, l'ensemble des parties concernées par la création d'un nouveau tronçon ROUEN / YVETOT dans le cadre du projet LNPN ; De concourir, avec toutes les parties concernées, à ce que le projet LNPN se réalise dans les meilleurs délais, mais en assurant la portion de ligne existante, pour ainsi éviter des conséquences environnementales dommageables (ruissellements, bruits, consommation de terres agricoles, ...) et les nuisances pour les habitants. L'utilisation de cette ligne existante ne remettant pas en question le gain de temps espéré pour l'ensemble du projet. Ce n'est pas entre Rouen et Yvetot que le gain est le plus attendu mais bien au niveau du Mantois et sur le projet de nouvelle gare à Rouen ; Si elle le juge nécessaire et si sa voix n'était pas entendue, elle se réserve la possibilité de mettre en œuvre toutes les actions, notamment judiciaires, pour empêcher un projet qui ne respecterait pas les conditions de vie des habitants et le développement harmonieux des communes.

ARTICLE 3 – SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé à : 6 avenue Victor Hugo, 76360 BARENTIN

ARTICLE 4 – DUREE

La durée de l'association est illimitée.

ARTICLE 5 – COMPOSITION

L'association se compose d'adhérents : Associations, collectivités territoriales, personnes physiques, personnes morales.

ARTICLE 6 – ADMISSION

L'association est ouverte à tous, sans condition ni distinction.

1/4

ARTICLE 7 – COTISATIONS

La cotisation annuelle s'élève à 50 € (cinquante euros) pour les personnes morales et à 5 € (cinq euros) pour les personnes physiques individuelles.

ARTICLE 8 – RADIATIONS

La qualité de membre se perd par :

- La démission,
- Le décès,
- La radiation prononcée par le Conseil d'Administration pour non-paiement de la cotisation ou pour motif grave, l'intéressé ayant été invité par lettre recommandée à fournir des explications devant le bureau et/ou par écrit.

ARTICLE 9 – RESSOURCES

Les ressources de l'association comprennent :

- Le montant des cotisations,
- Les subventions de l'État, des Départements et des Communes,
- Et toutes les ressources autorisées par les lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 10 – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'assemblée générale ordinaire comprend tous les adhérents de l'association à jour de leur cotisation et se réunit au moins une fois par an.

Les adhérents de l'association sont convoqués par les soins du bureau, quinze jours au moins avant la date fixée. L'ordre du jour figure sur les convocations.

Le président, assisté des membres du conseil, préside l'assemblée et expose la situation morale ou l'activité de l'association.

Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) à l'approbation de l'assemblée.

L'assemblée générale fixe le montant des cotisations annuelles.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Chaque adhérent peut porter jusqu'à trois pouvoirs.

Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, le cas échéant, au renouvellement des membres sortants du Conseil d'Administration.

Toutes les délibérations sont prises à main levée, l'élection des membres du Conseil d'Administration peut se faire à bulletin secret si au moins 1/3 des participants le demande.

Les décisions des assemblées générales s'imposent à tous les adhérents, y compris absents ou représentés.

2/4

ARTICLE 11 – ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Si besoin est, ou sur la demande de la moitié plus un des adhérents, le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, suivant les modalités prévues aux présents statuts et uniquement pour la modification des statuts ou la dissolution ou pour des actes portant sur des immeubles.

Les modalités de convocation sont les mêmes que pour l'assemblée générale ordinaire.

Les délibérations sont prises à la majorité des adhérents, présents ou représentés conformément à l'article 10.

ARTICLE 12 – CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'association est dirigée par un conseil composé, d'une part, par des membres élus par l'assemblée générale, dans la limite de six, et d'autre part, par les Communes adhérentes, membres de droit du Conseil d'Administration.

Les membres sont rééligibles.

En cas de vacance, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus proche assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois tous les six mois, sur convocation du président, ou à la demande du quart de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix ; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Tout membre du Conseil d'Administration, qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives sera considéré comme démissionnaire.

ARTICLE 13 – LE BUREAU

Le conseil d'administration élit parmi ses membres, un bureau composé de :

- Un(e) président(e),
- Un(e) ou plusieurs vice-président(e)s,
- Un(e) secrétaire et, s'il y a lieu, un(e) secrétaire adjoint(e),
- Un(e) trésorier(e) et, si besoin est, un(e) trésorier(e) adjoint(e).

Les membres du bureau sont élus pour trois ans renouvelables.

ARTICLE 14 – INDEMNITES

Toutes les fonctions, y compris celles des membres du Conseil d'Administration et du bureau, sont gratuites et bénévoles. Seuls les frais occasionnés par l'accomplissement de leur mandat peuvent être remboursés sur justificatifs, à la discrétion du bureau. Le rapport financier présenté à l'assemblée générale ordinaire présente, par bénéficiaire, les remboursements de frais de mission, de déplacement ou de représentation.

3/4

ARTICLE 15 – REGLEMENT INTERIEUR

Un règlement intérieur peut être établi par le Conseil d'Administration, qui le fait alors approuver par l'assemblée générale.

Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les présents statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

ARTICLE 17 – DISSOLUTION

En cas de dissolution prononcée selon les modalités prévues à l'article 12, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés, et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément aux décisions de l'assemblée générale extraordinaire qui statue sur la dissolution.

« Fait à Barentin, le 13 mai 2024 »

Gérard Lesou

Président

Nicolas Octau

Vice-président

Paul Lesellier

Secrétaire

Sylvain Garand

Trésorier

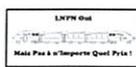
4/4

Procès verbaux de l'Assemblée générale et relevé de décision du Conseil d'administration

Assemblée générale extraordinaire

Le 18 mai 2024

À 18H40 - Salle Gérard Thifagne- Barentin



Étaient présents :

CF Emargement

Absente excusée ayant donné pouvoir :
Christal VERHALLE qui a donné pouvoir à Josiane LÉLIEVRE

Absents excusés :
Michèle PETIT
Francis PETIT

Compte-rendu des échanges :

M. LÉSEUL ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour. Il informe l'assemblée de la diffusion d'une lettre d'information de l'association ayant pour objectif de transmettre aux adhérents les informations relatives à l'évolution du projet L'INPN et des actions menées pour défendre le territoire.

• Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 21 février 2024

M. LÉSEUL présente à l'Assemblée les procès-verbaux rédigés à l'issue de l'Assemblée générale du 21 février 2024 et de la Réunion du Conseil d'Administration qui l'a suivie. L'Assemblée approuve les deux actes.

• Modification des statuts

M. LÉSEUL informe l'Assemblée qu'une réunion du Conseil d'Administration visant à réviser les statuts de l'association, s'est tenue le 5 avril 2024. Les statuts encadrent le fonctionnement courant d'une association. Il convient d'inscrire l'association « L'INPN Océan » dans le cadre réglementaire afin d'assurer sa légitimité et une action en justice devant être engagée. Les statuts avaient déjà fait l'objet d'une révision en date du 26 mars 2022, dont les modifications étaient actées mais non opérantes. Les membres du Conseil d'Administration ont donc repris les modifications de 2022. Le point essentiel de cette révision concerne l'ouverture du Conseil d'Administration afin de représenter au mieux l'intérêt général. Aussi, le Conseil d'Administration comprend des membres de droit, à savoir le représentant de chaque commune adhérente, et des membres élus parmi les adhérents, au nombre de six.

M. LÉSEUL soumet à l'approbation de l'Assemblée les nouveaux statuts rédigés. Aucune objection n'est exprimée, les statuts sont adoptés à l'unanimité.

• Élection des membres du Conseil d'Administration

Les nouveaux statuts proposent d'accueillir les membres élus du Conseil d'Administration. M. LÉSEUL ouvre les candidatures et invite les candidats à se présenter auprès de l'Assemblée. Neuf membres manifestent leur volonté d'intégrer le Conseil d'Administration. Il est décidé communément que six d'entre eux seront membres élus et 3 seront membres « suppléants ». Tous seront invités permanents aux réunions du Conseil d'Administration.

Sont élus, membres du CA, à l'unanimité :

- M. Jean-François BRICHEC
- Mme Agnès LARGILLET
- Mme Josiane LÉLIEVRE
- Mme Isabelle MARILLER
- Mme Christal VERHALLE
- M. Philippe SAVALLE

Sont désignés, membres suppléants du CA, à l'unanimité :

- M. Yvon BOLLIER
- M. Christophe DEVE
- M. François LECAT

Pour consulter le compte rendu de l'Assemblée générale

Réunion du Conseil d'administration

16 mai 2024

20 h – Roumare



Étaient présents :

Gérard LESEUL
Sylvain GARAND
Paul LESELLIER
Josiane LELIEVRE
François LECAT (Représentant Bernard BRUNET – Maire de La Vaupalière)
Jacques NIEL
Jean-François CHEMIN
Raynald TOCQUEVILLE (Représentant François TIERCE - Maire de Pavilly)
Christophe DÉVE
Jean-Paul COUILLER
Nicolas OCTAU
Philippe SAVALÉ
Yvon BOULIER
Jean-François BROCHEC
Agnès LARGILLET

Absent excusé :

Francis PREVOST (Représentant Jean-Christophe ÉMO – Maire de Villers-Écalles)

M. LESEUL ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour du Conseil d'administration.

- Élection des membres du bureau
- Stratégie pour les réunions de concertation
- « Kit de concertation »
- Lettre d'information
- Questions diverses

Élection des membres du bureau

Sont élus à l'unanimité :

Gérard LESEUL, Président
Nicolas OCTAU, Vice-président
Sylvain GARAND, Trésorier
Paul LESSELLIER, Secrétaire

Stratégie pour les réunions de concertation

Il est rappelé que l'association n'accepte aucun scénario proposé par SNCF Réseau en raison des impacts qu'ils auront pour le territoire.

Dans le cadre de la concertation, il est décidé d'organiser une stratégie commune qui vise à demander la prolongation du tunnel afin de limiter les nuisances.

Pour cela, le Conseil d'administration identifie plusieurs axes de travail :

- Réalisation d'un **document argumentaire de concertation à destination des membres de l'association** pour harmoniser la participation des membres de l'association à la concertation.

- **Mobilisation de la presse** pour participer aux réunions de concertation et pour relayer les propositions de l'association.
- Réalisation d'un **tract d'information à destination des riverains** afin d'informer sur les projets ses nuisances et les propositions de l'association.
- Réalisation d'une **délibération commune en direction des communes** afin d'affirmer les propositions de l'association et notamment la volonté de prolongation du tunnel.
- Réalisation d'un **courrier en direction des Présidents, de la communauté de communes Inter-Caux-Vexin, de la Métropole Rouen Normandie et de la Présidente de la Chambre d'agriculture** afin d'obtenir leur soutien aux propositions de l'association.
- Prise de **contact avec les associations environnementales et les associations de représentation des usagers du train.**

Le Kit de concertation est renommé document-argumentaire

Le document ci-joint est adopté à destination des membres de l'association et des participants aux réunions de concertation.

Lettre d'information

La lettre d'information ci-jointe est adoptée et envoyée aux membres de l'association

Questions diverses

Après une possible identification d'une plante protégée, « Violette de Rouen » dans la zone éventuelle de passage de la ligne nouvelle, le Conseil d'administration décide de prendre contact avec des spécialistes pour identifier et attester de la présence de cette plante.

Fin de la réunion à 22h.

Lancement de la concertation

- **ROUEN** : mardi 21 mai, réunion publique sur la sous-section de Rouen au plateau de Caux, de 18h à 20h, salle Vue sur Seine du Hangar 10

- **ROUEN** : mercredi 22 mai, rencontre de voyageurs en gare de Rouen Rive Droite, de 17h à 20h
- **SAINT-JEAN-DU-CARDONNAY**, mardi 28 mai : réunion publique sur la sous-section de Rouen au plateau de Caux, de 18h à 20h, foyer rural, à proximité de la mairie
- **BARENTIN** : jeudi 30 mai, réunion publique sur la sous-section de la traversée du plateau de Caux, de 18h à 20h à la salle Léo Lagrange, rue Madeleine Vernet
- **ROUEN** : samedi 1er juin, balade atelier sur la future gare de Rouen Saint Sever, de 9h30 à 13h, au Quartier Libre, rue Malouet
- **LA VAUPALIÈRE** : mardi 4 juin, atelier de travail à l'espace Wapalleria, rue de l'Église
- **PISSY-PÔVILLE** : mardi 25 juin, atelier de travail à la salle Jean-Claude Frétigny, rue de l'École

Pour s'inscrire à l'atelier de Pissy-Pôville

Pour s'inscrire à l'atelier de La Vaupalière

Avec le lancement de la concertation, chaque citoyen pourra participer et présenter ses observations et interrogations sur le projet et les propositions faites par SNCF réseau.

L'association propose un "kit de concertation" pour harmoniser les prises de positions et renforcer notre refus des scénarios proposés. Nous demandons de lancer des études pour le prolongement du tunnel jusqu'au point de raccordement sur la ligne existante.

Exprimez-vous en ligne

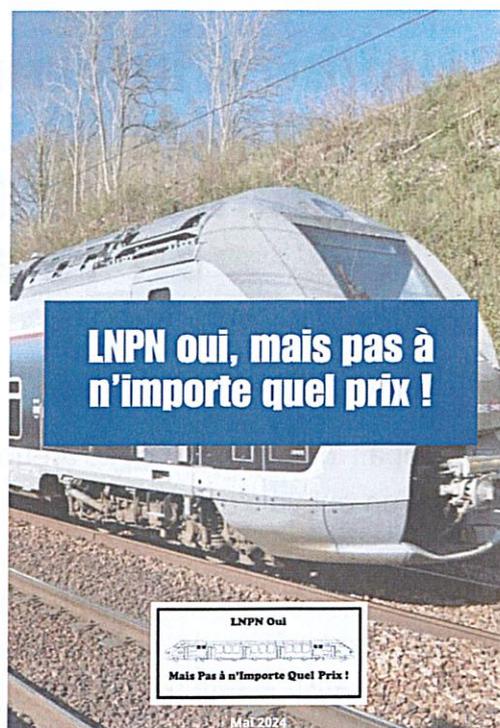
En plus des réunions de concertation qui sont organisées, il est possible de participer à la concertation sur le site du projet LNPN. L'association vous invite à utiliser le "kit de concertation" pour apporter votre contribution.

Pour participer à la concertation en ligne

Nos arguments

Pour retrouver notre document argumentaire

Notre document argumentaire est disponible en format papier à la permanence parlementaire de Gérard Leseul, aux horaires d'ouverture.
6 avenue Victor Hugo à Barentin.



Réunion d'information avec les élus du territoire Rouen/Barentin du 8 avril 2024

Le principal objectif de cette réunion était de présenter l'avancement du projet et les scénarios qui sont proposés à la concertation.

Les représentants de l'association ont notamment indiqués que ce projet comporte de nombreux impacts pour les riverains et pour le territoire. Tout en précisant que les informations sont manquantes pour appréhender la totalité des impacts des scénarios proposés.

Pour consulter le compte rendu de la réunion

Pour consulter le diaporama de la réunion

Réunion d'information avec les élus du territoire Rouen/Barentin et les garantes de la concertation du 16 avril 2024

Le principal objectif de cette réunion était de présenter le dispositif de concertation qui va s'appliquer.

Les représentants de l'association sont intervenus pour demander l'organisation de plusieurs réunions de concertation dans la zone concernée par l'étude. Ils ont indiqué qu'il n'était pas normal que le projet initial de concertation ne prévoyait initialement que des réunions à Rouen. Aucune n'était prévue dans le territoire concerné.

Pour consulter le compte rendu de la réunion

Pour en savoir plus sur le travail de la commission
nationale du débat public

L'association dans la presse

Les trains normands du futur déjà mal embarqués

RÉVOILÀ la Ligne nouvelle Paris-Normandie (LNPN)! Ce projet, qui date de 2009, et même d'une quarantaine d'années si l'on remonte aux prémices, revient régulièrement sur les rails, avant, en général, de disparaître tout aussi vite. Sarkozy président de la République trompait déjà, en 2011 : « La ligne à grande vitesse sera une réalité en 2017 ! » La réalité

et le train ont pris un peu de retard...

Cette fois, SNCF Réseau (anciennement Réseau ferré de France) vient de lancer une consultation publique dans les villes et villages normands concernés, laquelle durera jusqu'en septembre. L'objectif est de déterminer le meilleur tracé – étant entendu que le meilleur est toujours celui qui ne passe pas devant chez soi – parmi plusieurs propositions, notamment entre Rouen et Barentin. Chaque fois il s'agit de répéter combien ce projet est nécessaire : il faut à tout prix améliorer la régularité et la fiabilité du trafic de voyageurs et de marchandises entre Paris et l'Ouest. L'état actuel des infrastructures, vétustes, occasionne de fréquents retards et des galères régulières, la saturation de la gare Saint-Lazare, où cohabitent trains normands et trains de banlieue, n'arrangeant rien à l'affaire (« Le Canard », 7/3/18)

Tracés et tracés

Problème : la nécessité de cette ligne du futur ne convainc pas grand-monde. « Nous vendre un projet prétendument révolutionnaire qui nous ferait revenir aux temps de trajet d'il y a encore quelques années... Pathétique », a réagi l'association des usagers de la ligne Paris-Rouen-Le Havre, déplorant « des concertations qui coûteront un paquet d'argent au lieu, déjà, d'essayer de faire avancer les choses avec les moyens existants ».

Car, malgré des investissements colossaux – le chiffre de 4,3 milliards d'euros a été avancé en 2016, ce sera donc beaucoup plus –, malgré la création d'une nouvelle gare à Rouen, malgré le creusement de tunnels ou l'édification de divers ouvrages d'art,

Le Havre sera encore, en 2035, à 1h 50 de Paris, contre 2h 10 aujourd'hui. Un gain riquiqui et, surtout, un retour au temps de parcours d'il y a vingt ans, toujours supérieur à celui des années 70!

Certains élus locaux aussi sont sceptiques. « Nous sommes impuissants face à ce qu'il va arriver, souffle Paul Lesellier, le maire de Pissy-Poville, village où passera probablement le train du futur. J'ai connu sur ma commune l'arrivée de l'A151. C'est chaque fois le même procédé : on propose plusieurs choix pour diviser la population. Chacun défend son choix, et, à la fin, on apprend que le ministre a tranché. Ceux qui s'en tirent bien rentrent chez eux satisfaits, et les autres ne sont plus assez nombreux pour se battre. »

Tout n'est pas perdu : en 2017, déjà, une grande consultation publique avait été organisée. Elle s'était soldée par... un abandon du projet.

P. L.

ce !

SELON LES NOUVELLES NORMES VOUS ÊTES EN PLEINE FORME



VERA MAKINA

en affirmant qu'il va permettre au nouveau plan Ecophyto d'être tout aussi inefficace que ceux qui se succèdent depuis la Grenelle de l'environnement, fin 2007.

Le succès sera complet si on change aussi l'indice qui permet de comptabiliser les nouveaux cancers !

IL Y A CINQUANTE ANS, UN ACCORDEONISTE ÉTAIT ELU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE



« Le Canard enchaîné » – mercredi 22 mai 2024 – 5

Accueil > Normandie > Seine-Maritime > Rouen

Le projet de la LNPN pour faire Paris-Le Havre en train en 1h50 : donnez votre avis



Le projet de la Ligne nouvelle Paris-Normandie entre en phase de concertation. © LAURE BOYER / HANS LUCAS

Lire l'article de France 3 Normandie

Ligne nouvelle Paris-Normandie (LNPN) : venez découvrir les propositions de tracé, à Rouen

Une concertation publique va être lancée autour du projet de nouvelle ligne ferroviaire entre Paris et la Normandie. Des propositions de tracé vont être dévoilés au public.



Une concertation publique autour du tracé de la future Ligne nouvelle Paris-Normandie (LNPN) va démarrer dans l'agglomération de Rouen (Seine-Maritime) à partir du 6 mai 2024. (©Illustration / Adobe Stock)

[Lire l'article d'Actu 76](#)

La colère monte concernant la LNPN

Roumare

Ce vendredi 19 avril, le maire Jean-Paul Couiller a convié les habitants à un point d'information par rapport au projet de la LNPN.

Les élus des différentes communes concernées, étaient conviés à une réunion d'information, jeudi 8 avril, avec les représentants de SNCF Réseaux, les maires des communes, les présidents des communautés de communes. En sujet, le dépeçage d'un vieux dossier qui ne semblait pas avancer, la Ligne Nouvelle Paris-Normandie (LNPN).

Face à ces nouvelles, le maire de Roumare Jean-Paul Couiller a tenu à organiser au plus vite une réunion d'information publique à la salle polyvalente, le vendredi 19 avril, dans le but d'informer ses concitoyens quant à l'avancée du projet.

Quatre tracés, mais autant de problèmes

Devant une salle polyvalente remplie, l'édile d'abord fait une analyse ironique de la situation : "Nous étions au dernier rang avec les autres maires des communes voisines, mais souvent le dernier rang fait du bruit", a-t-il commencé. Le maire a ensuite continué en présentant des cartes, avec en surbrillance les quatre tracés qui ont été présentés aux élus. Tout de suite, des grognements de mécontentement sont

montés de l'assemblée. Il faut dire que pour les Roumariois, plusieurs scénarios ne leur sont pas favorables.

Le premier ferait passer le train entre l'A150 et la commune de Roumare, juste à côté de la commune. Le deuxième tracé passerait de l'autre côté de l'A150, entre l'autoroute et le hameau du Petit Melmont. Le troisième scénario ferait passer la future ligne à l'Est de Pissy-Pôville pour suivre l'A151 avant de rejoindre les deux autres tracés aux alentours de la station Esso. Enfin, le dernier tracé passerait plus à l'Est de Pissy-Pôville, avant de plonger entre Saint-Jean-du-Cardonnay et Le Houllme.

"Il faut se battre"

De vives protestations se font entendre dans la salle. "Les deux premiers tracés vont détruire Roumare", argue un des habitants, suivi par l'assemblée. L'édile explique alors : "Nous avons voulu vous montrer au plus vite ce qui a été proposé. Il faut maintenant se battre pour ce que nous voulons", tonne-t-il. En ligne de front, l'association LNPN est évoquée au cours de la réunion par l'édile et les habitants. D'autres solutions sont également envisagées : "La ligne pourrait passer sous terre, cela éviterait de ravager des terrains agricoles, des fermes et des bois. On pourrait prolonger le tunnel qui passe sous la Seine", plaide l'édile.



L'édile Jean-Paul Couiller a présenté les nouvelles avancées du projet LNPN devant une salle pleine

Deux tracés doivent être éliminés avant de continuer. La prochaine date est le 6 mai avec la réunion publique

d'information à Rouen. L'enquête publique, elle, ne devrait pas commencer avant 2025.

Train : en savoir plus sur le futur tronçon LNPN

Seine-Maritime

Initié en 2009, le projet d'une nouvelle ligne ferroviaire ne compte pas ralentir. Une concertation publique se prépare.

Il n'est pas enterré. Le projet de la ligne nouvelle Paris-Normandie (LNPN) se concrétise et va même s'accélérer puisqu'une concertation publique aura lieu le 6 mai prochain de 18 heures à 20 heures au Hangard 10, quai Ferdinand de Lesseps à Rouen, où les tracés possibles seront exposés aux visiteurs. Voici le point de situation.

La LNPN c'est quoi ?

A ce jour, et depuis longtemps, la circulation ferroviaire est très engorgée au niveau de Mantes-la-Jolie, ce qui ralentit fortement la circulation des trains normands. Afin d'améliorer tout cela et assurer la ponctualité et le renforcement des trains pour le trajet Paris-Rouen-Le Havre, les Régions Ile-de-France et Normandie, les Métropoles de Rouen et du Havre ainsi que la SNCF travaillent activement sur un projet : une nouvelle ligne pour les trains de voyageurs (séparés des trains de marchandises et du futur RER E). Ce projet n'est pas nouveau puisqu'il a été lancé en 2009 et reste donc d'actualité en 2024. L'objectif est également de décarboner les trajets en privilégiant le train à la voiture. Les temps de trajets seront aussi réduits d'en-



Les différents acteurs impliqués ont détaillé le projet en conférence de presse, mardi 30 avril à Rouen

viron vingt minutes (1h contre 1h15 pour un Paris-Rouen ; 1h50 contre 2h20 pour un Paris-Le Havre par exemple).

Un projet de gare rive gauche

D'abord, une nouvelle gare devrait voir le jour du côté de Saint-Sever à Rouen, rive gauche (près du Quartier Libre) en 2035. A ce jour considéré comme friche, le site pourra accueillir la gare et le nombre de voies nécessaire à sa fréquentation à terme (12 millions de voyageurs). La gare rive droite sera, elle, toujours active et son affluence réduite à 2 millions de voyageurs

contre 9 estimés d'ici 2035. Des travaux d'agrandissement de cette dernière ont été envisagés mais sont impossibles. Le terminus se fera donc rive gauche.

Des projets de tracés

Au départ de cette future gare rive gauche, un tunnel passerait sous la Seine jusqu'à la gare rive droite. Le train irait ensuite dans la Vallée de la Seine jusqu'à Maromme ou Déville-lès-Rouen puis à La Vauvallière ou Pissy-Pôville ou Roumare pour filer vers Barentin en suivant pourquoi pas, l'autoroute A150 (les tracés proposés

prennent en compte les terrains agricoles et résidentiels actuellement occupés).

De longues études menées

Evoquées au départ, les constructions de nouvelles gares en Ile-de-France ont été jugées trop complexes et coûteuses et ont été abandonnées. Du coup, tout le monde se tourne désormais vers la région normande. Après des études menées entre 2014 et 2018, des zones de passage préférentielles ont été identifiées sur trois tronçons : "de Nanterre à Mantes-la-Jolie" ; "de Rouen à Barentin" et "de Barentin à Yvetot". En 2020, l'Etat a souhaité une feuille de route claire et précise. Alors, toutes les équipes mobilisées sur le projet LNPN sont en pleine recherche de tracés qui devront être proposés aux pouvoirs publics avant 2027.

La voix des habitants

C'est là que les habitants interviennent. Des réunions publiques sont organisées le 6 mai à Rouen, le 28 mai à Saint-Jean-du-Cardonnay, le 30 mai à Barentin, le 4 juin à La Vauvallière et le 25 juin à Pissy-Pôville pour échanger sur le projet. Les différentes options de tracés seront proposées. Des remarques pourront alors être apportées et des questions posées afin d'alimenter le dossier d'enquête publique. Avant 2027, celui-ci devra être remis à l'Etat afin que les travaux des aménagements prioritaires débutent dès 2029. La LNPN pourrait être fonctionnelle en 2035.

Train : LNPN, des questions demeurent

Barentin

La nouvelle ligne Paris - Normandie (LNPN) se concrétise. Une première réunion de tracés a été donnée à Rouen, lundi 6 mai.

Dans notre édition du 3 mai, nous vous présentions en détail, le projet de la ligne nouvelle Paris - Normandie (LNPN). Lundi 6 mai, une réunion publique était organisée à Rouen où les différents tracés devaient être présentés. Au bout de deux heures, les quatre tracés n'ont pas été abordés, laissant le public avec beaucoup de questions.

Un projet de grande envergure

Sur le papier, la nouvelle ligne Paris - Normandie permettra de gagner du temps de trajet entre Paris - Le Havre - Rouen soit 1h contre 1h15 pour un Paris - Rouen ; 1h50 contre 2h20 pour un Paris - Le Havre. Ce temps sera gagné en débouchant les voies à Mantes-la-Jolie puisque les trains de fret et les Franciliens seront séparés des trains normands "Cela permettra d'augmenter le nombre de trains sur la ligne et d'assurer leur ponctualité", relevait Didier Robles, directeur du projet de ligne nouvelle Paris - Normandie chez SNCF Réseau. A cela s'ajoutent deux nouveaux tronçons prioritaires, le premier de Nanterre à Mantes-la-Jolie et le second de Rouen à Barentin. Ainsi qu'un tunnel depuis la nouvelle gare Saint-Sever rive gauche jusqu'au plateau de Caux. Pour ces tronçons, quatre tracés ont été réalisés mais aucun n'a réellement été présenté lors de cette réunion. "Selon les deux premiers tracés, la ferme de la commune sera rasée et selon le troisième, un bout du camping n'existera plus. Un tracé passera à gauche et un autre à droite de l'autoroute donc nous sommes inquiets parce que le premier tracé passera à moins de 100 mètres de 25 % des maisons du village, autant couper Roumare en deux avec un train à grande vitesse qui passe au mi-

lieu", réagissait Jean-Paul Couiller, maire de Roumare.

Le public très frileux sur le sujet

Lancé depuis 2009, le projet a suscité de nombreuses questions. "Autant d'argent pour vingt minutes de gagnées ?", "Les riverains vont-ils être indemnisés ?". Tout d'abord, une deuxième gare devrait être construite et utilisée d'ici 2035. Elle

servira à désengorger la gare rive droite, qui deviendra, elle, une gare de correspondance pour les trains allant vers Dieppe. Le terminus d'un Paris - Rouen se fera rive gauche. Le terrain est d'ores et déjà identifié (près du Quartier Libre). "J'habite à côté depuis des années, dès qu'il pleut, ma cave est inondée, ce terrain est forcément inondable, comment allez-vous faire ?", lançait une Rouennaise. "Des études ont été menées

sur le terrain pour ne rien risquer", répondait Didier Robles. Ensuite, pour relier la gare rive gauche au Plateau de Caux, donc vers Barentin, un tunnel sous-fluvial d'une longueur de 9 kilomètres sera créé. "Les trains vont-ils tous s'arrêter à Barentin ?", questionnait un Barentinois. "Non les trains seront directs Rouen - Paris comme d'habitude mais il y aura toujours des trains à Barentin", concluait Didier Robles.



Le projet de nouvelle ligne Paris - Normandie (LNPN) a été présenté au public, lundi 6 mai. De nombreuses questions ont été posées durant deux heures de réunion

Pour en savoir plus sur le projet